

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	INSPE	
MENTION	Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF), encadrement éducatif	
CODE DIPLÔME	VMMEE18	
Session M1	Session unique	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

M1 : Validation de l'UE si moyenne $\geq 10/20$. Tous les éléments constitutifs de l'UE se compensent sous réserve de validation des seuils pour les ECUEs de la culture commune sus-nommés contexte d'exercice, à 06/20, LV et TICE à 08/20 et les ECUEs disciplinaires tels que décrites par parcours.

M2 : Validation de l'UE si note $\geq 10/20$. Tous les éléments constitutifs de l'UE se compensent sous réserve de validation des seuils pour les ECUEs de la culture commune sus-nommées LV et TICE à 10/20 pour le parcours CPE, celles concernant la rédaction et la soutenance du mémoire professionnelle (ECUE méthodologie recherche et mémoire) et le suivi de stage dont le seuil est à 10/20 telles que décrites pour les parcours CPE et CE.

Obtention du Semestre

M1 : Validation du semestre (1 ou 2) si moyenne $> \text{ou} =$ à 10/20, et sous réserve de validation des seuils mentionnés ci-dessus. Compensation entre les semestres sous réserve de validation des seuils décrits ci-dessus.

M2 : Annualisation, cf. ci-dessous.

Obtention de l'Année

M1 : Année validée si moyenne $> \text{ou} =$ à 10/20. Compensation entre semestres possible sous réserve de validation des seuils définis à l'échelle des ECUEs ci-dessus.

M2 parcours CPE : année validée si moyenne $> \text{ou} =$ à 10/20 et sous réserve de validation des seuils à 10 des ECUEs Méthodologie recherche et mémoire, des TICES, de la LV et suivi de stage non compensables.
M2 parcours CE : année validée si moyenne $> \text{ou} =$ à 10/20 et sous réserve de validation des seuils à 10 des ECUEs Méthodologie mémoire et suivi de stage non compensables.

Note éliminatoire

Toute note en dessous des seuils décrits ci-dessus est éliminatoire.

REDOUBLEMENT

Le redoublement est conditionné aux résultats obtenus à l'année du M1 ou du M2 pour tout étudiant dont la moyenne est < 10 ou ≥ 10 mais sans respect des seuils décrits ci-dessus. L'autorisation de redoublement est soumise à l'avis du Jury au regard du manque d'assiduité non justifiée aux cours, durant les stages professionnels et les formations spécifiques faisant partie intégrante de l'offre de formation. Le Jury peut être amené à prononcer une non autorisation à poursuivre dans le parcours si non respect de cette assiduité.

ORIENTATION M1 \Rightarrow M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.

Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

